



Assemblée générale

Distr. générale
5 février 2013
Français
Original : anglais

Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

Compte rendu analytique de la 7^e séance

Tenue au Siège, à New York, le lundi 18 juin 2012, à 15 heures

Président : M. Morejón..... (Équateur)

Sommaire

Décision du Comité spécial en date du 20 juin 2011 concernant Porto Rico

Audition des pétitionnaires (suite)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza.

Les rectifications au présent compte rendu seront publiées dans un rectificatif.

12-37699 (F)



Merçi de recycler 



La séance est ouverte à 15 h 5.

**Décision du Comité spécial en date du 21 juin 2011
concernant Porto Rico (A/AC.109/2012/L.7)**

Audition des pétitionnaires (suite)

1. **Le Président** déclare que, conformément à la pratique habituelle du Comité spécial, les pétitionnaires seront invités à prendre place à la table qui leur est réservée et se retireront à l'issue de leurs déclarations.

2. **M. Vázquez-Quintana** (Movimiento Unión Soberanista) déclare que pour mener à bien le processus de rectification de la décision prise par les Nations Unies en 1953 de retirer Porto Rico de la liste des territoires non autonomes, l'Assemblée générale doit de toute urgence se saisir de la question de Porto Rico. Le Président des États-Unis d'Amérique, M. Barack Obama, n'a pas tenu la promesse qu'il avait faite de régler la question du statut de Porto Rico durant son mandat. Déclarer que la clause territoriale de la Constitution des États-Unis s'applique à Porto Rico revient à dire que les îles sont toujours une colonie. La décision de la Cour suprême selon laquelle Porto Rico appartient aux États-Unis mais n'en fait pas partie est une source d'indignation.

3. Le Movimiento, créé en mars 2012, a préconisé de convoquer une assemblée constituante sur le statut de Porto Rico pour mener son processus de décolonisation et d'organiser un référendum sur les trois options possibles, à savoir l'indépendance, le maintien du statut d'État libre associé ou l'intégration aux États-Unis. Le statut de Porto Rico n'est pas une affaire interne devant être réglée par les États-Unis et Porto Rico, comme le prétendent les États-Unis. Cette question doit être réglée par l'Assemblée générale des Nations Unies, garante de la liberté et du droit à l'autodétermination des peuples. Après 405 années en tant que colonie espagnole et 114 en tant que colonie des États-Unis, l'heure de la décolonisation de Porto Rico est venue.

4. **M. Hernández López** (Chambre des représentants de Porto Rico) dit que les États-Unis continuent à fuir leurs responsabilités internationales, le Comité se bornant à adopter des résolutions du même type au fil des ans. Les États-Unis contrôlent les ports et l'espace aérien portoricains sans pour autant empêcher le trafic de stupéfiants et le trafic d'armes, et leurs entreprises s'accaparent les marchés locaux. Porto Rico a rejeté la

peine de mort, mais les États-Unis continuent à l'appliquer dans le territoire. L'espoir que le Président Obama honore sa promesse de régler la question du statut de Porto Rico s'est évanoui, d'autant que les conclusions du Groupe de travail sur le statut de Porto Rico désigné par le Président ont été ignorées par le Congrès des États-Unis et par le Gouvernement portoricain. Qui plus est, le plébiscite prévu pour 2012 n'est pas conforme aux règles du droit international.

5. Les Nations Unies ont trahi la confiance des Portoricains, forcés d'envoyer leurs représentants faire un pèlerinage annuel au Comité sans obtenir le moindre résultat concret. L'intervenant demande instamment que l'Assemblée générale se saisisse de la question du statut de Porto Rico.

6. **M^{me} Rexach** (National Advancement for Puerto Rican Culture) dit qu'en dépit du fait que tous les Portoricains se sont vu accorder la citoyenneté américaine en vertu d'une loi de 1917 et que des milliers d'entre eux ont perdu la vie alors qu'ils servaient dans l'armée américaine, ils ne sont pas représentés au Congrès et n'ont pas les mêmes droits de vote que d'autres citoyens. Concernant la situation à Vieques, le Congrès aurait dû agir de manière plus efficace pour protéger l'environnement, alors qu'il défendait les biens fédéraux et le droit des forces navales des États-Unis d'effectuer des exercices d'entraînement. L'intervenante espère que le Comité aidera Porto Rico à devenir le cinquante et unième État des États-Unis, permettant ainsi aux Portoricains de jouir des droits et de l'égalité auxquels ils peuvent prétendre en qualité de citoyens des États-Unis.

7. **M. Adames** (Literary Center Anacaona) dit que l'indépendance de Porto Rico signifierait que quelque 7 millions de personnes, dont environ la moitié vit sur le continent, perdraient leur citoyenneté américaine. Le Gouvernement cubain cherche à priver les Portoricains de cette citoyenneté et à compromettre la relation qu'ils entretiennent avec les États-Unis.

8. **M. León González** (Cuba), présentant une motion d'ordre, demande que les pétitionnaires respectent la nature courtoise des débats.

9. **M. Adames** (Literary Center Anacaona) fait observer que de tous les soldats morts dans les forces armées américaines, c'est de Porto Rico que venait le plus grand nombre. Il demande ce qu'il adviendra des anciens combattants portoricains en cas d'indépendance. L'octroi à Porto Rico du statut d'État

à part entière serait une manière de reconnaître enfin la solidarité dont font preuve les Portoricains à l'égard des États-Unis et de leur permettre d'être correctement représentés au sein du Gouvernement.

10. **M. López Rodríguez** (Frente Patriótico Arcibeño) dit que, dans le cadre du projet de la Banque mondiale concernant la création d'un réseau électrique régional caribéen, les États-Unis ont imposé une taxe mensuelle sur les factures énergétiques à Porto Rico. Actuellement, l'ensemble des 35 projets énergétiques prévus pour Porto Rico représentent une menace pour l'agriculture durable, l'installation de panneaux solaires, d'éoliennes et d'incinérateurs ayant été autorisée dans des zones à haut rendement agricole. Aucune information n'a été fournie officiellement aux habitants de Porto Rico, alors que des contrats ont déjà été signés et que des travaux de construction ont commencé.

11. Un autre projet en matière d'énergie qui aura des effets néfastes sur l'environnement est le gazoduc en cours de construction pour acheminer le gaz naturel de l'étranger vers Porto Rico. La forte opposition que ce projet a rencontré sur le plan local a donné lieu à certaines modifications du projet, mais le gazoduc n'en traversera pas moins près de 50 % du nord de l'île, exposant de ce fait de nombreuses communautés au risque d'une catastrophe écologique et augmentant la dépendance économique de Porto Rico vis-à-vis des importations énergétiques. En outre, un récent décret du Président Obama soumet les ressources énergétiques à des considérations ayant trait à la sécurité nationale.

12. Le High Frequency Active Auroral Research Program (HAARP), un programme de recherche militaire basé à Arecibo, a également trait à la production énergétique et pourrait voir la mise à l'essai à Porto Rico d'une technologie recourant à l'irradiation électromagnétique du gaz naturel, avec des résultats et des effets secondaires inconnus. Ces projets énergétiques préjudiciables à l'environnement ont été approuvés pour couvrir les opérations du programme HAARP, venant encore renforcer le statut colonial de Porto Rico.

13. **M. Camacho Moreno** (Toabajeros Contra el Gasoducto) dit que le Gouvernement de Porto Rico a annoncé en septembre 2010 qu'un gazoduc de 150 kilomètres serait construit du sud au nord de l'île. Un tel projet aurait nécessité une large consultation avec toutes les personnes concernées, mais il n'en a rien été.

Face à ce manque de transparence, particulièrement en ce qui concerne le rôle du corps du génie de l'armée des États-Unis (USACE), le Président Obama a ordonné l'ouverture d'une enquête sur l'implication de l'USACE. En dépit de recommandations contraires de l'Agence de protection de l'environnement des États-Unis et du United States Fish and Wildlife Service (Service de la faune aquatique et terrestre des États-Unis) et malgré la pression de l'opinion publique, le Gouvernement portoricain et l'USACE ont approuvé le projet en y apportant que quelques changements mineurs. Par ailleurs, l'évaluation environnementale préliminaire réalisée, en octobre 2011, par l'USACE est fondée sur une analyse incomplète et partielle. Elle viole en outre les droits de l'homme fondamentaux des Portoricains hispanophones et la justice environnementale étant donné qu'elle a été publiée uniquement en anglais, contrairement au décret relatif à l'amélioration de l'accès aux services des personnes ne maîtrisant pas bien l'anglais. En réponse aux plaintes qu'il a reçues par écrit, l'USACE s'est contenté de porter la période de consultation à 30 jours et a publié un résumé de l'évaluation en espagnol. L'intervenant demande à l'USACE de rejeter les demandes de permis pour la construction du gazoduc et de protéger ainsi l'environnement et la sécurité de la population portoricaine. Il invite aussi le Comité à prendre note des griefs du peuple portoricain, qui ne dispose d'aucun moyen de décider de son présent et de son avenir.

14. **M^{me} Iris Martínez** (Centro Mujer y Nueva Familia) dit qu'il est important de s'intéresser à la santé psychosociale de la communauté portoricaine compte tenu des effets nocifs, généralisés et chroniques de 500 ans de colonisation sur le sentiment identitaire, l'autonomie et la capacité d'agir. On constate ces dernières années chez les Portoricains et au sein de la diaspora, un rapport ambivalent à l'identité, comme en témoigne le fait qu'ils utilisent alternativement l'anglais et l'espagnol. Les peuples qui ont été colonisés et/ou réduits en esclavage souffrent de traumatismes psychologiques et de peines insurmontées qui sont transmis de génération en génération, sans compter le taux élevé de pauvreté, de chômage et de marginalisation sociale. De récentes études montrent que les Portoricains vivant aux États-Unis risquent plus de souffrir de dépression clinique, de toxicomanie et autres désordres psychiatriques que d'autres ressortissants latino-américains vivant aux États-Unis. Il est paradoxal que le profil économique,

social, éducatif et psychologique des Portoricains, qui sont « citoyens » des États-Unis, soit si préoccupant. La décolonisation de Porto Rico doit commencer immédiatement.

15. **Le Président** déclare, conformément à la pratique habituelle du Comité spécial, que les pétitionnaires seront invités à prendre place à la table des pétitionnaires et qu'ils se retireront une fois leurs déclarations terminées.

16. **M^{me} D'Auteuil** (National Jericho Movement) dit que le peuple portoricain a gagné son indépendance au prix de luttes et d'effusions de sang, alors que certains de ses militants sont des prisonniers de guerre, détenus dans des conditions abusives dans des prisons américaines. Coupables de la destruction de la langue, de la culture et de la religion des peuples autochtones, du vol de leur terre et de l'exploitation de leurs ressources, les États-Unis ont mis en place l'un des pires systèmes coloniaux de tous les temps. Des siècles plus tard, le génocide des peuples autochtones et des populations noires jadis réduites en esclavage se poursuit, tout comme la lutte de ces populations contre l'oppression des États-Unis. Des prisonniers politiques anti-impérialistes européens et des prisonniers de guerre se sont également associés à la lutte internationale pour la libération et contre le colonialisme.

17. Le régime des États-Unis a recolonisé Porto Rico, comme dans le cas d'autres anciennes colonies espagnoles, et sa présence militaire a provoqué des dommages environnementaux et a mis en danger la santé des habitants de l'île. Malgré la répression féroce de la résistance par le régime, l'oppression sociale et l'isolement des prisonniers politiques, le mouvement pour l'indépendance portoricaine n'a cessé de lutter pour la libération et la souveraineté nationale. Les trois prisonniers de guerre portoricains restants, Oscar López Rivera et les frères Avelino et Norberto González Claudio, ont été qualifiés de terroristes par le Gouvernement américain.

18. Il est essentiel que le Comité spécial rejette l'allégation mensongère du Gouvernement américain qui prétend que Porto Rico est un État libre associé et admette qu'il s'agit en fait d'une colonie aux mains de multinationales qui cherchent à détruire l'économie, la culture, la langue et l'environnement de l'île. L'examen par l'Assemblée générale de la question du statut de Porto Rico permettra aux citoyens du monde

de briser le joug de l'impérialisme qui pèse sur la nation portoricaine.

19. **M. Martorell** (Taller de la Playa) dit que, en tant que Portoricain et en tant qu'artiste, il ressent la contradiction liée au fait d'être originaire d'un pays colonisé : si son pays est une colonie et appartient aux États-Unis, alors ce n'est pas son pays. Il vient devant le Comité spécial plaider en faveur du droit à être reconnu avant tout en tant que Portoricain, en dépit du fait qu'aucun fondement légal n'existe en droit international pour revendiquer la nationalité portoricaine. Ayant suivi une formation de diplomate aux États-Unis d'Amérique, il n'a pu se résoudre à représenter le pays qui gouverne le sien. Parallèlement, sa vocation artistique lui a fait comprendre qu'être artiste exige une liberté et une estime de soi que seules les possibilités infinies de l'imagination permettent de faire jaillir, mais que ne permet pas le prisme réducteur du colonisateur.

20. Oscar López Rivera et plusieurs autres prisonniers politiques ont gagné le droit de se désigner comme Portoricains après leur combat courageux pour libérer leur pays, combat qui a abouti à leur incarcération. Devenus artistes durant leur captivité, ils ont trouvé une autre forme de liberté, celle d'imaginer une patrie libérée. L'intervenant demande la libération d'Oscar López Rivera, le prisonnier politique détenu le plus longtemps aux États-Unis et le meilleur exemple de ce que signifie être à la fois un artiste et un Portoricain, et plaide en faveur de la libération du peuple de portoricain dans son ensemble.

Projet de résolution A/AC.109/2012/L.7 : Décision du Comité spécial en date du 20 juin 2011 concernant Porto Rico (suite)

21. **M. Selim** (Observateur de l'Égypte), prenant la parole au nom du Mouvement des pays non alignés, réaffirme que le Mouvement soutient pleinement les travaux du Comité spécial sur la décolonisation et invite instamment les puissances administrantes à en faire autant. Le Mouvement invite de nouveau les États Membres de l'Organisation des Nations Unies à accélérer le processus de décolonisation pour parvenir à l'élimination totale du colonialisme.

22. Le Mouvement réaffirme ses positions concernant la question de Porto Rico qui figurent dans le Document final de la quinzième Conférence des chefs d'État et de gouvernement du Mouvement des pays non

alignés, tenue à Charm el-Cheikh (Égypte) en juillet 2009, et dans le Document final de la dix-septième réunion ministérielle qui s'est déroulée dans la même ville en mai 2012.

23. Il y a plus de 37 ans que le Comité spécial est saisi de la question de Porto Rico. Au total, 30 résolutions et décisions ont été adoptées par le Comité à ce sujet. Le Mouvement se réjouit qu'au cours des 10 dernières années, le Comité ait adopté ses résolutions par consensus.

24. **M^{me} Rubiales de Chamorro** (Nicaragua) déplore que malgré le lancement de la troisième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme, l'Assemblée générale n'ait toujours pas examiné et discuté pleinement la question de Porto Rico. Les États-Unis d'Amérique doivent assumer la responsabilité qui leur incombe dans le processus de décolonisation. L'autodétermination et l'indépendance sont nécessaires pour mettre un terme à des siècles d'occupation et de destruction environnementale à Porto Rico.

25. Le peuple portoricain est de toute évidence mécontent de son statut colonial, et tous les partis politiques, ainsi que la société civile, réclament le changement. Il ne faut par conséquent épargner aucun effort pour faciliter l'exercice par le peuple portoricain de son droit à l'autodétermination, conformément au droit international et à toutes les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale. Le prochain plébiscite sur le statut de Porto Rico, qui doit se tenir en novembre 2012, ne remplit pas ces conditions.

26. **M. Valero Briceño** (République bolivarienne du Venezuela), rappelant les liens historiques entre les peuples portoricain et vénézuélien, juge que la domination coloniale de Porto Rico par les États-Unis d'Amérique est contraire à l'esprit et au but de la Charte des Nations Unies et de la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale. Sa délégation demande par conséquent que l'Assemblée générale examine la question de Porto Rico sous tous ses aspects.

27. La communauté internationale continue à exprimer clairement sa volonté de voir réalisée la décolonisation de Porto Rico. Dans sa Déclaration finale lors de son neuvième Sommet, l'Alliance bolivarienne pour les peuples de notre Amérique (ALBA) a réitéré son soutien à la lutte que mène Porto Rico pour parvenir à la souveraineté nationale et mettre un terme à l'occupation impérialiste et à la menace

militaire. Par conséquent, sa délégation demande à nouveau au Gouvernement américain de permettre au peuple portoricain d'exercer pleinement son droit inaliénable à l'indépendance conformément à la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale et aux résolutions et décisions pertinentes du Comité spécial.

28. **M. Archondo** (État plurinational de Bolivie) dit qu'après 114 ans de domination coloniale injuste, il est impératif que Porto Rico, pays traditionnellement latino-américain et caribéen, réintègre la famille latino-américaine. Pour l'heure, la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes, regroupement de pays de l'hémisphère occidental épris de paix, lui réserve une place en son sein.

29. Il est temps de relâcher le combattant de la liberté Oscar López Rivera, dont la peine d'incarcération de 31 ans est intolérable. Emprisonné pour le prétendu crime de vouloir restaurer la souveraineté de son pays, López Rivera n'est pas une menace pour les États-Unis d'Amérique, qui devraient l'amnistier et le relâcher sans délai.

30. **M. Mostahkam** (République islamique d'Iran) rappelle que le Comité spécial a pour mandat de mettre un terme au fléau de la colonisation. L'exercice du droit à l'autodétermination est l'aspect le plus important du processus de décolonisation pour les territoires dont s'occupe le Comité. La délégation iranienne réaffirme le droit souverain du peuple portoricain à l'autodétermination en vertu de la Charte des Nations Unies et de la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale, intitulée « Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux ».

31. L'adoption du projet de résolution par consensus enverrait un message de soutien clair et ferme au peuple de Porto Rico. Cela renforcerait la dynamique de changement et indiquerait que le Comité spécial, en tant qu'expression de la conscience universelle, continue à soutenir la pleine réalisation du droit à l'autonomie et à l'indépendance. Le Gouvernement iranien est en faveur de l'élimination totale de la colonisation.

32. **M^{me} Lalama** (Équateur) rappelle que le droit à l'autodétermination est consacré dans la Constitution équatorienne. Malheureusement, alors que le Comité spécial examine depuis plus de 30 ans la question de Porto Rico, il n'a pas été capable de réaliser des progrès tangibles pour mettre fin à la relation

coloniale. Les nombreuses résolutions et décisions qu'il a adoptées au fil des ans doivent désormais être appliquées. La délégation équatorienne s'associe à celles qui demandent instamment à l'Assemblée générale de se saisir activement de la question de Porto Rico sous tous ses aspects. L'Équateur demande en outre la libération de tous les Portoricains détenus dans les prisons américaines, en particulier Oscar López Rivera, dont la peine de prison dépasse celle de Nelson Mandela et d'autres Portoricains. La décision de l'Équateur de coparrainer le projet de résolution A/AC.109/2012/L.7 témoigne de son engagement envers le peuple portoricain et de son espoir que Porto Rico rejoindra bientôt la communauté des États indépendants et souverains, en tant que nation de la région d'Amérique latine et des Caraïbes dotée de sa propre identité nationale.

33. **M. Hamed** (République arabe syrienne) rappelle que le peuple de Porto Rico réclame depuis des années le droit à l'autodétermination, ayant été envahi par les États-Unis d'Amérique il y a plus de 114 ans. À ce jour, le Comité spécial a adopté 30 résolutions et décisions réaffirmant son droit à l'autodétermination et à l'indépendance, conformément à la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale. La quête d'indépendance légitime du peuple portoricain s'est malheureusement heurtée à une répression violente et à des arrestations.

34. La délégation syrienne souscrit pleinement à l'appel lancé, lors de leurs derniers sommets, par les chefs d'État et de gouvernement du Mouvement des pays non alignés en faveur de l'application des résolutions de l'Assemblée générale réclamant l'autodétermination pour le peuple de Porto Rico, pays de la région d'Amérique latine et des Caraïbes. Il espère que le projet de résolution dont le Comité spécial est saisi sera adopté par consensus, réaffirmant la légitimité internationale et les principes des Nations Unies, dont l'autodétermination est le plus important. En conclusion, l'intervenant demande que les États-Unis d'Amérique respectent leur obligation de permettre au peuple portoricain d'exercer pleinement son droit à l'autodétermination, et demande la libération de tous les prisonniers portoricains incarcérés en raison de leur désir de liberté.

35. *Le projet de résolution A/AC.109/2012/L.7 est adopté.*

36. **M. León González** (Cuba) fait observer que les délégations, membres et non-membres du Comité, qui s'expriment sur la question, sont chaque année plus nombreuses. Il accueille à cet égard avec la plus grande satisfaction la déclaration faite au nom du Mouvement des pays non alignés.

37. Cuba et Porto Rico sont unis depuis longtemps dans la lutte pour l'indépendance de Porto Rico. Les deux pays étaient habités par des Tainos, ont été envahis et occupés et ont reçu du sang africain et espagnol. Les luttes pour l'indépendance de Cuba et de Porto Rico ont commencé à peu près à la même époque. En fondant le parti révolutionnaire cubain, José Martí a déclaré que ses objectifs étaient de voir Cuba accéder pleinement à l'indépendance et d'aider et d'encourager Porto Rico à en faire de même. Plus de 2000 Portoricains ont versé leur sang dans la lutte pour l'indépendance de Cuba. Martí était d'avis que seule l'indépendance de Cuba et de Porto Rico permettrait aux États-Unis d'Amérique de préserver leur dignité. L'un des objectifs de Fidel Castro lorsqu'il a organisé, en 1948, le premier congrès des étudiants d'Amérique latine était de demander l'indépendance de Porto Rico.

38. Malgré 113 années de domination coloniale, le peuple portoricain n'a pas perdu sa culture, son identité ou son sentiment national. Cuba est solidaire du peuple portoricain et continuera à défendre le droit légitime des Portoricains à l'autodétermination et à l'indépendance.

La séance est levée à 17 h 15.